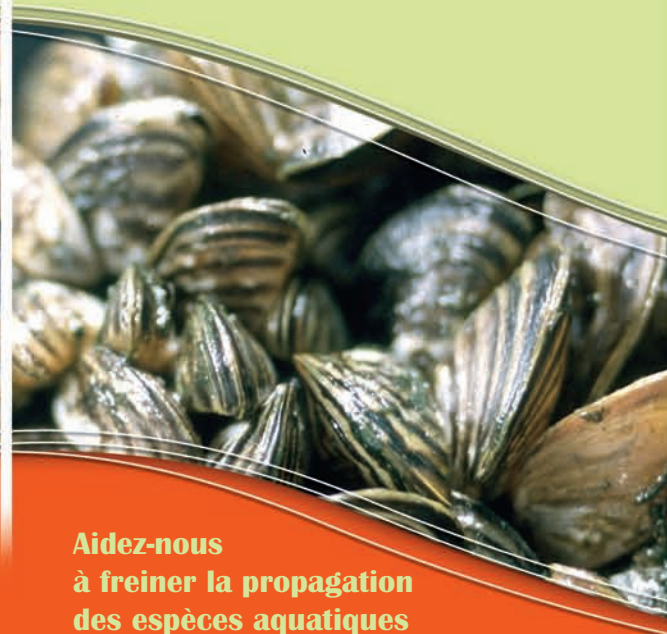


### Que pouvez-vous faire pour éviter de propager ces espèces dans les plans d'eau ?

Afin d'éviter de propager toute espèce aquatique indésirable, il est recommandé de limiter à un seul plan d'eau l'utilisation d'équipements, d'embarcations, de vêtements ou de tout autre objet.

Chaque fois que vous vous déplacez d'un plan d'eau à un autre, il se peut que des espèces aquatiques envahissantes soient du voyage. Apprenez à les reconnaître et prenez les mesures pour éviter de transporter avec vous ces passagers clandestins indésirables.



### Aidez-nous à freiner la propagation des espèces aquatiques envahissantes

#### Avant de quitter tout plan d'eau :

- ✓ **Enlevez** toutes les plantes aquatiques, les moules et tout autre organisme visible et déposez-les au rebut.
- ✓ **Vidangez** l'eau de votre bateau, le vivier et la cale.
- ✓ **Assurez** vous que le gouvernail du bateau et les hélices du moteur sont propres.
- ✓ **Ne rejetez pas** vos appâts vivants! Videz vos seaux à appâts sur le sol ou encore, gelez ou salez les appâts pour une utilisation ultérieure. Respectez les règlements applicables aux poissons appâts.
- ✓ **Éliminez** les organismes que vous ne pouvez pas voir sur votre bateau, votre matériel de pêche, la remorque et tout autre équipement nautique. Pour ce faire :
  - ✓ rincez à l'eau chaude;
  - ✓ pulvérisez de l'eau sous haute pression;
  - ✓ laissez sécher au soleil pendant 5 jours.

Pour signaler la présence de Didymo, de toute espèce **végétale** envahissante ou pour obtenir des renseignements additionnels, visitez le [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca) ou appelez le **1 800 561-1616**.

Pour signaler la présence de toute espèce **animale** envahissante ou pour obtenir des renseignements additionnels, visitez le [www.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.mrnf.gouv.qc.ca) ou appelez le **1 866 248-6936**.

## Espèces aquatiques envahissantes Ne prenez pas d'intrus sur le pouce!



Photos :  
Alison Fox, University of Florida, [www.forestryimages.org](http://www.forestryimages.org) CBVRM  
E. Drouin, CIME Haut-Richelieu  
Eric Engbretson, U.S. Fish & Wildlife Service  
Guy Verreault, MRNF  
Randy Westbrooks, U.S. Geological Survey, [www.forestryimages.org](http://www.forestryimages.org)

6948-07-03

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Avec la participation de :



Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

## Soyez vigilants !



### Que sont les espèces exotiques envahissantes ?

Une espèce exotique est une plante ou un animal présent dans une région située à l'extérieur de son aire de distribution naturelle connue, à la suite d'une introduction accidentelle ou intentionnelle due aux activités humaines. Une espèce exotique est considérée envahissante lorsque son introduction et sa propagation causent des dommages écologiques, économiques ou sociaux.

Les principales espèces aquatiques envahissantes que l'on trouve dans les lacs et les rivières du Québec sont :

- 1 l'algue Didymo;
- 2 la moule zébrée;
- 3 le gobie à taches noires;
- 4 le myriophylle à épi;
- 5 le crabe chinois à mitaines;
- 6 la châtaigne d'eau.

### Didymo...une nouvelle venue

Didymo est une algue microscopique d'eau douce qui se fixe aux roches et à la végétation. Lorsqu'elle est très abondante, elle forme un tapis sur le lit des rivières et sur les bordures des lacs soumises à l'action des vagues. Au toucher, l'algue Didymo a la texture de la laine mouillée. Les amas séchés ressemblent à du papier hygiénique ou à du papier parchemin. Didymo n'est pas nocive pour la santé humaine et ne rend pas l'eau impropre à la consommation. Toutefois, lorsqu'elle envahit un cours d'eau, elle peut modifier l'habitat naturel ainsi que la variété des algues et des invertébrés qui en peuplent le fond.

### Pourquoi devons-nous arrêter leur propagation ?

Lorsque des espèces aquatiques envahissantes sont introduites et qu'elles survivent, leur population croît habituellement très rapidement. Elles menacent ou mettent en danger les espèces indigènes, puisqu'elles entrent en compétition avec ces dernières pour la nourriture et l'espace. Dans certains cas, elles peuvent aussi introduire des parasites ou des maladies qui sont nuisibles pour les espèces déjà présentes.

### Comment ont-elles été introduites ?

Les poissons, les escargots, les moules, les plantes aquatiques, les parasites et les maladies sont souvent introduits par les eaux de ballast des navires marchands. D'autres sources potentielles d'introduction des espèces aquatiques envahissantes dans les plans d'eau sont :

- ✓ la navigation de plaisance;
- ✓ la pêche sportive;
- ✓ le commerce des aquariums et des jardins d'eau;
- ✓ le rejet d'appâts vivants;
- ✓ l'aquaculture;
- ✓ les canaux artificiels et les dérivations.

Une fois établies dans un plan d'eau, les espèces envahissantes sont extrêmement difficiles, voire impossibles à contrôler ou à éliminer.

### Comment se propagent-elles ?

Une fois introduites dans un plan d'eau, les espèces aquatiques envahissantes se propagent en se fixant sur un bateau, une remorque, du matériel de navigation de plaisance ou des engins de pêche, y compris des seaux à appâts. Elles peuvent être propagées par l'équipement des usagers.

### Comment les espèces aquatiques envahissantes nous nuisent-elles ?

Les espèces aquatiques envahissantes peuvent nous nuire de plusieurs façons. Elles peuvent :

- ✓ obstruer les prises d'eau potable;
- ✓ contribuer au vieillissement prématuré des lacs et au rétrécissement des voies navigables et limiter l'usage du plan d'eau qu'en font les plaisanciers et les baigneurs;
- ✓ contribuer à réduire les populations d'espèces indigènes de poissons, de moules, de sauvagines ainsi que des autres espèces qui habitent les plans d'eau;
- ✓ contribuer à réduire le nombre et la diversité de poissons pour la pêche sportive;
- ✓ contribuer à dégrader la beauté naturelle des lacs et des voies navigables;
- ✓ se fixer autour des hélices du moteur fixé à une embarcation et entraver le mouvement de ses pièces ou fausser la direction du gouvernail, ce qui peut entraîner des réparations coûteuses;
- ✓ devenir une nuisance pour l'équipement de pêche;

